

Exercice social clos au 31/12/2007

Rapport du Président du Conseil d'administration
de la société « ASSYA CAPITAL »
en application de l'article L.225-37 du code de commerce

Paris, le 15 avril 2008

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, tel qu'il résulte de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, il m'appartient, en tant que Président du Conseil d'administration de la société ASSYA CAPITAL de rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- des procédures de contrôle mises en place au sein de la société.

Le présent rapport répond à cette obligation légale. Il a été établi notamment en suivant les orientations publiées par l'AMF le 23 janvier 2004 et de son Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne du 22 janvier 2007.

Concernant tout particulièrement de la question du contrôle interne, en prenant en compte les lignes directrices élaborées par les différentes organisations professionnelles.

Ce rapport est donc divisé en deux parties, la première relative aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, la seconde relative à l'organisation des procédures de contrôle interne et à l'évaluation globale du système de contrôle.

Sommaire de rapport

1- Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

1.1 / Information concernant le Conseil d'administration

1.2 / Etat annuel des travaux du Conseil d'administration :

- a) Fréquence des réunions
- b) Convocation des administrateurs
- c) Information des administrateurs
- d) Domaines de compétence du Conseil d'administration
- e) Jetons de présence des administrateurs
- f) Limitation des pouvoirs du directeur général par le Conseil d'administration
- g) Rémunérations et avantages de toute nature au bénéfice des mandataires sociaux
- h) Procès-verbaux

1.3 / Organisation actuelle et à venir du Conseil d'administration

2- Procédures de contrôle interne

2.1 / Objectifs du contrôle interne

2.2 / Organisation générale des procédures de contrôle interne

- a) Principaux acteurs du contrôle interne
- b) Le comité de direction
- c) La direction générale et le service comptabilité du groupe
- d) Les Commissaires aux comptes
- e) Intervention de prestataires externes
- f) Objectifs généraux

3- Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

1 – Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

1.2 / Composition du Conseil d'administration

ASSYA CAPITAL est une société anonyme à Conseil d'administration.

Dans le cadre des informations à publier relatives au gouvernement d'entreprise, il est précisé ci-après la composition du Conseil d'administration, la durée des mandats et leur date d'échéance, la présence d'administrateur indépendant.

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, le conseil d'administration est composé de 3 membre au moins et de dix-huit membres au plus nommés pour une durée de 6 années (l'année étant la période qui sépare deux assemblées générales ordinaires annuelles consécutives).

Je vous rappelle que suite à la démission de Monsieur Pierre Simon de son mandat d'administrateur, le conseil d'administration de la société comprenant au 31 décembre 2006, 4 membres.

Au cours de l'année 2007, il a été procédé :

- à la cooptation de Monsieur Berda, en remplacement de Monsieur Simon par le conseil d'administration du 13 mars 2007 ; et
- à la nomination de Monsieur Lahana par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2007.

Au 31 décembre 2007, il était composé des 6 administrateurs suivants :

Composition	Fonction	Montant de la participation détenue	Représentation pour les personnes morales	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Qualité d'administrateur : élu soit par les actionnaires / soit sur proposition des salariés actionnaires /
Mr Thierry LEYNE	Administrateur	27,73% <i>(directement et indirectement)</i>	Non applicable	AG 26/06/2002	AGOA comptes 2007 fin du mandat 30/06/2008	Elu par les actionnaires
	Président (Pdt)			CA 07/04/1999		Nommé par les administrateurs parmi eux
Mr Philippe HERVE	Administrateur	Non significative	Non applicable	AG 18/06/2003	DG AGO comptes 2007	Elu par les actionnaires
	Directeur Général (DG)			CA 28/11/05		Nommé par les administrateurs
Mr Rolland BERDA	Administrateur	Non significative	Non applicable	CA 13/04/2007	Issue du mandat de Monsieur Simon démissionnaire soit AGOA comptes 2007	Coopté par les administrateurs
Mr Maurice BOURLIER	Administrateur	Non significative	Non applicable	CA 11/02/2004	AGOA comptes 2007	Coopté par les administrateurs
Mr Yariv ELBAZ	Administrateur	Non significative	Non applicable	CA 11/02/2004	AGOA comptes 2007	Coopté par les administrateurs
Mr Jean Philippe LAHANA	Administrateur	Non significative	Non applicable	AG 19/06/2007	AGOA comptes 2012	Elu par les actionnaires

1.2 / Etat annuel des travaux du Conseil d'administration :

a) Fréquence des réunions :

L'article 15.1 des statuts de la société prévoit que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice 2007 le Conseil d'administration d'ASSYA CAPITAL a tenu neuf (9) réunions. Le taux de participation s'est élevé en 2007 à 66,66%.

Les commissaires aux comptes de la Société, la société Arcade Audit et Monsieur Bernard Lefevre, sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui arrêtent les comptes de la société.

Je vous précise ci-après les éléments marquants des Conseils d'administration qui se sont tenus cette année, il me paraît important au regard du principe de transparence de les mentionner dans le présent rapport :

- réunion du 16 janvier 2007 : concernant les derniers développements stratégiques et sur les arbitrages engagés dans le portefeuille, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société en vue de modifier l'article 3 des statuts relatif à la dénomination sociale (CFD devenant ASSYA Capital), autorisation de la signature d'un acte de cession des actions détenues par la société dans le capital de la société CFD Gardénia S.A.S, opération d'augmentation du capital social par incorporation de réserves en vu de la création des actions attribuées gratuitement aux salariés et mandataires sociaux lors du dernier conseil d'administration.

Présence au conseil : 2 présents / 2 absents excusés

- réunion du 13 mars 2007 : l'ordre du jour concernait un point sur l'état d'avancement des cessions des filiales opérationnelles, autorisation de la signature d'un acte de cession des actions détenues par la société dans le capital de la société CFD Gardénia S.A.S, cooptation de Monsieur Rolland Berda en qualité d'administrateur, attribution de jetons de présence aux administrateurs, calendrier des prochaines réunions du conseil, création d'un Comité d'Investissement et détermination des modalités de fonctionnement (rémunération, règlement intérieur, responsables des participations...), présentation du contrat signé avec EFA concernant le mode de valorisation.

Présence au conseil : 4 présents

- réunion du 24 avril 2007 : concernant l'examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006, l'examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, la proposition de distribution d'un dividende aux actionnaires pour l'exercice 2006, les conventions visées à l'article L.225-38 et suivant du code de commerce, la convocation d'une assemblée générale mixte, et fixation de son ordre du jour, l'établissement des rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société et sur l'activité du groupe, du rapport spécial à l'assemblée générale ordinaire et du texte des résolutions à présenter aux actionnaires, l'approbation des procédures de contrôle interne, le point sur l'activité de la société ; un point sur l'ANR au 31 mars 2007, présentation du projet de double cotation et d'une émission obligataire sur la Bourse de Tel Aviv, la présentation du slide show et du communiqué de presse à l'occasion de la publication des résultats annuels.

Présence au conseil : 3 présents / 2 absents excusés

- réunion du 29 mai 2007 : l'ordre du jour concernait la modification de l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 19 juin 2007, la présentation de l'état d'avancement du projet d'une levée de fonds sur la Bourse de Tel Aviv, la présentation de la proposition d'investissement dans la société Meteor-Networks S.A.S, point sur l'ANR au 28 mai 2007, la désignation d'un expert ayant pour mission

de fixer le prix d'émission des actions émises dans le cadre d'un paiement en actions d'un acompte sur dividende.

Présence au conseil : 3 présents / 2 absents excusés

- réunion du 19 juin 2007 : relative notamment à la constatation de la réalisation de l'augmentation de capital de 5.751.126,45 € au profit de bénéficiaires dénommés, l'augmentation de capital de la société au profit d'une catégorie de personnes, l'attribution d'une commission de placement de ces augmentations de capital et, le cas échéant, approbation préalable de cette commission, l'attribution de jetons de présence aux administrateurs, approbation des comptes sociaux de la société au 30 avril 2007, la distribution d'un acompte sur dividendes et conditions de mise en paiement, l'émission de bons de souscription d'actions au profit de la société Assya Holding, la décision d'investissement dans les sociétés Meteor-Networks S.A.S / société des cadres de la société Ares Groupe / société SBT, un point sur l'avancement du projet d'une levée de fonds sur la Bourse de Tel Aviv.

Présence au conseil : 4 présents / 2 absents excusés

- réunion du 25 juillet 2007 : l'ordre du jour concernait la constatation de l'augmentation du capital social au profit des personnes ayant optés pour un paiement de l'acompte sur dividende en actions, un point sur l'ANR au 30 juin 2007, un point sur le portefeuille d'investissement, l'autorisation de la conclusion d'un acte de cautionnement de CFD Gardénia S.A.S. par la Société au profit du Crédit Agricole Leasing conformément, l'autorisation du transfert de propriété du 1/8^{ème} de l'aéronef Pilatus PC-12 au profit de la société.

Présence au conseil : 3 présents / 3 absents excusés

- réunion du 11 septembre 2007 : relative notamment à l'actif net réévalué et le portefeuille de participations détenues par Assya Capital, la présentation par le Comité d'investissement du montant de la plus value nette des investissements réalisés depuis le 1^{er} janvier 2007.

Présence au conseil : 6 présents

- réunion du 17 octobre 2007 : relative à l'approbation du Règlement intérieur du Comité d'Investissement, l'arrêté des comptes sociaux au 30 juin 2007, l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2007.

Présence au conseil : 4 présents / 2 absents excusés

- réunion du 11 décembre 2007 : relative notamment à un point sur le portefeuille de participations, la présentation par le Comité d'investissement du montant de la plus value nette des investissements réalisés, la présentation par le Comité d'investissement d'un projet d'investissement, la présentation du rapport du groupe de travail de l'AMF sur une extension du régime de rachat d'actions pour les sociétés inscrites sur Alternext.

Présence au conseil : 3 présents / 3 absents excusés

b) Convocation des administrateurs :

Conformément à l'article 15.2 des statuts, les administrateurs sont convoqués par tous les moyens, par écrit ou oralement. Au cours de l'année 2007 Les convocations se sont faites par lettre simple et/ou par mail auprès de chaque administrateur.

c) Information des administrateurs :

Outre l'ordre du jour dont les administrateurs sont avisés, la société met à leur disposition, le cas échéant, tous les documents et informations nécessaires à leur mission. Hors séances du Conseil, les administrateurs peuvent recevoir toutes informations importantes concernant la société.

d) Domaines de compétence du Conseil d'administration :

Je vous rappelle qu'eu égard à la taille de notre groupe il n'est pas envisagé de créer de multiples Comités spécialisés au sein de notre Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a donc la capacité de traiter dans sa formation plénière notamment les thèmes suivants :

- Consultation en matière de rémunération et de nominations ;
- Consultation dans le domaine de l'audit externe et de la déontologie ;
- Réflexion et consultation relatives à la stratégie du groupe ; le Conseil d'administration a notamment un rôle dans la validation de la politique générale du groupe et les stratégies envisagées pour réaliser la politique générale. L'une des missions du Conseil est d'étudier et de suivre la définition des stratégies de la société et leur mise en place.

Au cours de l'année 2007 il a été toutefois décidé, lors du Conseil d'administration du 13 mars 2007, de la création d'un **Comité d'investissement** composé de 4 membres, dont la mission consiste à étudier pour le compte de la société et de donner son avis sur les propositions d'investissement présélectionnées par la société. Un Règlement Intérieur propre à ce Comité a été approuvé lors de la séance du Conseil en date du 17 octobre 2007. Ce texte indique notamment les conditions de composition (trois à cinq membres) et de fonctionnement dudit Comité.

e) Jetons de présence des administrateurs :

Aucun jeton de présence n'a été perçu dans le cadre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de l'année 2006.

Suite à une proposition du Conseil d'administration et compte tenu de l'évolution de la société, l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 19 juin 2007 a fixé à 100.000 € le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et pour les exercices ultérieurs en l'absence d'une nouvelle décision de l'assemblée. Par décision du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2007, il a été décidé d'attribuer à chaque administrateur 2.500 € par conseil.

f) Limitation des pouvoirs du directeur général par le Conseil d'administration :

Il n'existe aucune limitation statutaire des pouvoirs du directeur général. En outre, le Conseil d'administration n'a pas souhaité limiter les pouvoirs du Directeur général.

g) Procès-verbaux :

Les réunions et décisions du Conseil sont formalisées dans des procès-verbaux établis à l'issue de chaque réunion. Le procès-verbal est approuvé par le conseil d'administration suivant et retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature par le Président et un administrateur.

1.3 / Organisation du Conseil d'administration

Dans le cadre des différents choix stratégiques de 2007 abordant le développement externe puis la croissance organique du groupe, il est apparu qu'il n'était pas opportun de mettre en place une Charte du Conseil d'administration mais plutôt la mise en place du Comité d'investissement tel qu'énoncé précédemment.

2 – Procédures de contrôle interne

2.1 / Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini au sein du groupe ASSYA CAPITAL comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques associés. Ces dispositifs permettent de s'assurer de la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. La loi n'explique pas la notion de contrôle interne.

Le contrôle interne est mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et chaque collaborateur du groupe, chacun à son niveau de responsabilité. Le groupe ASSYA CAPITAL se fait assister dans la rédaction du présent rapport par le cabinet CISA (320 rue Saint Honoré 75001 Paris).

La démarche de contrôle interne vise à obtenir une assurance raisonnable, et non une garantie absolue tout naturellement, sur :

- la correcte application de la politique générale du groupe,
- le respect des lois et des réglementations applicables au groupe,
- la prévention et la détection des risques inhérents à l'activité ainsi que les risques de fraudes et d'erreurs,
- assurer la fiabilité des informations comptables et financières.

2.2 / Organisation générale des procédures de contrôle interne

a) Principaux acteurs du contrôle interne

La présidence et la direction générale du groupe. Ces fonctions définissent les orientations du groupe, et s'appuient sur les présidents et directeurs généraux des filiales. Le système de direction en place permet une planification et une coordination efficace du contrôle interne des activités exercées dans le groupe. Chaque mandataire social s'attache à gérer de la manière la plus adéquate possible les risques inhérents à l'activité de la filiale.

b) Le comité de direction

Un comité de direction du groupe se tient hebdomadairement au siège de la société. Il permet de réunir l'ensemble des collaborateurs dirigeants de chaque filiale du groupe afin d'établir un suivi récurrent des activités de l'ensemble des filiales.

La tenue des comités de direction permet d'établir un niveau élevé de circulation de l'information utile pour le groupe et ses activités. Il s'agit d'un axe de management essentiel faisant le lien entre les stratégies poursuivies par le groupe et l'adaptation opérationnelle de celles-ci. La récurrence des comités contribue par ailleurs à assurer une connaissance précise des activités de l'ensemble des sociétés du groupe ainsi que des risques afférents.

c) La direction générale et le service comptabilité du groupe

La direction générale est chargée :

- de prévenir et maîtriser les écarts par rapport aux objectifs définis,
- de garantir la fiabilité des informations comptables et financières.

La fonction de comptabilité est à ce jour externalisée en raison de la cession des filiales opérationnelles. Le recours à un cabinet extérieur permet à l'équipe en place de concentrer ses efforts sur les participations et de bénéficier de compétence externe en matière comptable.

d) Les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes viennent compléter le dispositif de contrôle interne du groupe ASSYA CAPITAL. Leurs travaux récurrents et spécifiques apportent au groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite.

e) Intervention de prestataires externes

La société peut consulter, le cas échéant, un ou plusieurs prestataires externes sur les thèmes inhérents à la gestion des risques.

f) Objectifs généraux

Pour le Medef (Mouvement des entreprises de France) les sociétés doivent :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation d'opérations ainsi que le comportement du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise ou du groupe (par les organes sociaux, les lois et règlements, par les valeurs, normes internes de l'entreprise ou du groupe) ;
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité, ainsi que les risques d'erreur ou de fraude.

Le groupe a donc pour objectifs de continuer la fiabilisation de ses activités en appliquant dans la pratique les trois principes évoqués ci-dessus.

3/ Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'externalisation de la fonction comptable constitue une fonction support pour l'ensemble des activités de la société ASSYA CAPITAL. Le cabinet extérieur élabore intégralement l'ensemble des données.

Un point comptable trimestriel est assuré par la direction générale.

ASSYA Capital s'efforce de suivre les participations de façon à fournir une information financière qui soit fiable et qui permette de garantir :

- la maîtrise des risques d'erreurs,
- l'homogénéité de l'information entre les différentes filiales du groupe,
- la qualité de l'information financière transmise à la direction générale du groupe,
- une remontée de l'information financière dans des délais satisfaisants pour assurer un suivi précis et récurrent des activités du groupe.

Ainsi pour atteindre les objectifs en la matière, chaque société du groupe fait l'objet d'un suivi budgétaire identique.

Appréciation du Président :

Le groupe ASSYA CAPITAL s'est doté progressivement d'une organisation interne et externe (cabinet d'avocats, conseils) permettant de répondre au dimensionnement de notre activité.

Fait à Paris, le 15 avril 2008

Le Président du Conseil d'administration

Thierry LEYNE